

Le 1^{er} mars 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017 COMPTE RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le mardi 21 février 2017, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le lundi 27 février 2017 sous la présidence de M. Robin REDA, Maire (séance ouverte à 20 h 40).

Présents : M. REDA, M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme POMMEREAU, Mme FALGUIERES, Mme MOUREY (Mme MOUREY s'est absentée après l'appel et a repris sa place avant le vote du débat d'orientations budgétaires - Année 2017), Mme BAUSTIER, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, M. RIONDET, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. DEZETTER, M. JADOT, M. DELANNOY, Mme CLERC, M. CHAUFOUR, M. SALVI, Mme MORO-CHARKI (Arrivée à 20h55 après le prend acte des décisions du Maire)

Absents représentés : Mme GUINOT-MICHELET représentée par Mme BAUSTIER, Mme HURIEZ représentée par Mme FALGUIERES, M. GODRON représenté par M. PERRIMOND, Mme BOURG représentée par M. REDA, M. NASSE représenté par M. MOREAU, Mme BENAILI représentée par M. SALVI

Absents non représentés : M. PERROT, M. LEFFRAY, M. CARBRIAND, Mme MOUTTE, Mme SYLLA

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	22
Votants	28

- Secrétaire de séance : - Michaela CATULESCO -

Points divers

M. Le Maire après avoir procédé à l'appel des présents,

Demande l'inscription à l'ordre du jour au septième, huitième, neuvième et dixième rangs des délibérations suivantes :

- Convention d'objectifs entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Association Culture et Jeunesse,
- Acquisition du droit au bail commercial - 39 Grande Rue,
- Demande de subventions pour l'équipement de la police municipale de Juvisy-sur-Orge au titre de l'année 2017 au Conseil Régional d'Ile-de-France,
- Demande de subvention pour l'équipement de la police municipale de Juvisy-sur-Orge au titre du FIPD pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire à l'ordre du jour la délibération relative à la convention d'objectifs entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Association Culture et Jeunesse à la majorité (24 POUR et 2 CONTRE : Mme CLERC et M. CHAUFOUR).

Le Conseil Municipal décide d'inscrire à l'ordre du jour les trois autres délibérations susvisées à l'unanimité.

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.
- b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire (du 10 novembre 2016 au 28 décembre 2016) en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date	Objet	Montant € (TTC)	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
15/11/2016	Inscription de deux agents aux formations « Perfectionnement CACES »	715,20€ TTC 1 165,20€ TTC	17/11/2016	RH	Le Maire
17/11/2016	Marché 16 010 025 - Livraison de repas aux personnes âgées	34 000 € HT	28/11/2016	MP	Le Maire
22/11/2016	Signature d'un contrat de maintenance pour le progiciel Oxalis, avec la société OPERIS	7 458,74 € TTC	12/01/2017	INF	Le Maire
25/11/2016	Convention de location précaire entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne pour la mise à disposition des locaux de l'ancienne Trésorerie sis 9 rue du Docteur Vinot à Juvisy	Loyer mensuel : 0€ Appel trimestriel pour charges locatives : 1 200 €	01/12/2016	RAA	Le Maire
30/11/2016	Conventions de prise en charge de maquilleuses stagiaires de l'Ecole ITM dans le cadre du marché de Noël des 16, 17 et 18 décembre 2016	600€ TTC	13/12/2016	Vie Locale et Associative	Le Maire
30/11/2016	Convention de partenariat entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Association « GOSPEL ATTITUDE » pour un concert dans le cadre du Marché de Noël le samedi 17 décembre 2016	870€ TTC	13/12/2016	Vie Locale et Associative	Le Maire
30/11/2016	Convention de partenariat entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association « Au Coin de l'Art Rue » pour des prestations « Arts Plastiques » dans le cadre des animations proposées durant le Marché de Noël les samedi 17 décembre et dimanche 18 décembre 2016	800 € TTC	13/12/2016	Vie Locale et Associative	Le Maire
01/12/2016	Entretien et vérification de l'horloge mère de l'école Edmond MICHELET Contrat avec la société BODET	424,20 € TTC	08/12/2016	Projet de Ville	Le Maire
01/12/2016	RENAULT TRAFIC immatriculé 322 BNY 91 - Cession du véhicule à l'association LA MULOTTE	500 € TTC	08/12/2016	Projet de Ville	Le Maire
01/12/2016	Marché 16 010 027 - services sociaux pour l'animation collective jeunesse pour les plus de 15 ans	Tranche ferme : 262 020,25 € HT Tranche conditionnelle 1 : 32 784,74 € HT Tranche conditionnelle 2 : 16 341,46 € HT Tranche conditionnelle 3 : 21,58 € HT Tranche conditionnelle 4 : 72 415,98 € HT	08/12/2016	MP	Le Maire

05/12/2016	Convention de prise en charge de maquilleuses stagiaires de l'Ecole ITM dans le cadre du Noël des Enfants du personnel de la Mairie de Juvisy-sur-Orge le mercredi 14 décembre 2016	150 € TTC	08/12/2016	Vie Locale et Associative	Le Maire
08/12/2016	Convention de prestation dans le cadre de négociations de contrat avec les représentants d'artistes se produisant dans le cadre du concert de la fête de la Ville en juin 2017	2 000 € TTC	13/12/2016	Vie Locale et Associative	Le Maire
08/12/2016	Conventions pour l'organisation d'animations de Noël en partenariat avec Intermarché de Juvisy-sur-Orge des 22 et 23 décembre 2016	1 400 € TTC	13/12/2016	Vie Locale et Associative	Le Maire
20/12/2016	Convention de bail précaire entre la Commune de Juvisy-sur-Orge et le Département de l'Essonne – Locaux situés dans l'immeuble « Concorde » sis avenue François Mitterrand et rue de la Concorde à Athis-Mons	Loyer : 850 € mensuels	22/12/2016	RAA	Le Maire
20/12/2016	Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 12 rue Montessuy à Juvisy-sur-Orge	Loyer mensuel : 277 € Dépôt de garantie : 277 € Appel mensuel pour les charges locatives : 38 €	22/12/2016	RAA	Le Maire
20/12/2016	Conventions d'occupation précaire de logements communaux sis 5 rue Petit à Juvisy-sur-Orge		22/12/2016	RAA	Le Maire
22/12/2016	Modification de la régie de recettes « Retraités »	Montant maximum de l'encaisse : 3 000 €	16/01/2017	RH	Le Maire
28/12/2016	Convention pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours pour le repas de l'amitié des mercredi 4 et jeudi 5 janvier 2017	-	05/01/2017	Aînés	Le Maire

Madame MORO-CHARKI arrive à 20H55. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue et procède à son installation au sein du Conseil Municipal en remplacement de Monsieur Nicolas GONNOT suite à sa démission du poste de conseiller municipal.

Service Finances, Contrôle de Gestion et Prospective

1) Débat d'orientations budgétaires – Année 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 voix POUR, 3 Ne prennent pas part au vote : Mme CLERC, M. CHAUFOR, Mme MORO-CHARKI),

PREND ACTE de la présentation relative aux orientations du budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 voix POUR, 3 ABSTENTIONS : Mme CLERC, M. CHAUFOR, Mme MORO-CHARKI),

PREND ACTE de l'existence et du contenu du rapport d'orientations budgétaires.

Direction Projet de Ville et Développement Urbain

- 2) Abrogation des trois conventions relatives aux groupements de commandes pour la passation de marchés de services de téléphonie fixe, de téléphonie mobile, de services d'accès internet et d'interconnexion WAN pour les communes d'Athis-Mons, de Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste et Savigny-sur-Orge :
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

ABROGE la convention de groupement de commandes relative au marché de services de téléphonie fixe.

ABROGE la convention de groupement de commandes relative au marché de services de téléphonie mobile.

ABROGE la convention de groupement de commandes relative au marché de services d'accès internet et d'interconnexion WAN.

3) Adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques (GCSCE) du SIPPEREC et approbation de l'acte constitutif :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques (GCSCE) annexé à la présente délibération, portant adhésion au GCSCE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses affectées à cette opération seront inscrites au budget de la commune.

4) Convention relative aux services de communications électroniques voix-données, fixe, mobile et services d'accès internet et d'interconnexion des sites pour la ville de Juvisy-sur-Orge :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente, portant extension du champ d'application de la convention de mutualisation des services informatiques du 27 octobre 2014 et permettant à la commune de Juvisy-sur-Orge, du 1^{er} mai 2017 au 31 décembre 2017, de bénéficier des marchés relatifs aux services de communications électroniques voix-données, fixe, mobile et services d'accès internet et d'interconnexion des sites passés par le SIPPEREC et dont bénéficie l'Etablissement Public Territorial – Grand-Orly Seine Bièvre.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

5) Modification du tarif des occupations du domaine public communal :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

MODIFIE le tarif des occupations du Domaine Public applicable à compter du 1^{er} mars 2017 comme suit :

2f) Commerce-loisirs : brocante, manège, cirque, ... : 0.60 € / m² / jour

DIT que les recettes affectées à cette opération seront inscrites au budget de la commune.

Service Enfance-Education

6) « Bourse au Permis de Conduire » :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR, 3 ABSTENTIONS : Mme CLERC, M. CHAUFOR, Mme MORO-CHARKI) :

APPROUVE les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement aux auto-écoles de la Ville de Juvisy-sur-Orge, dispensatrices de la formation.

FIXE le montant de cette bourse à un pourcentage, variable selon l'attributaire de la bourse, du montant global de la formation dispensée par l'auto-école, plafonnée à 699 € et incluant les prestations suivantes :

- Frais de dossiers et pochette pédagogique,
- Cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière,
- Examens blancs,
- 20 h de conduite minimum,
- 1 présentation à l'épreuve pratique.

RETIENT les propositions faites par les auto-écoles :

- « Auto-école Sabrina» 30, rue Montessuy,
- « Auto-école Juvisy Conduite» 19, rue Pierre Sémard

APPROUVE la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

APPROUVE la charte à signer avec chaque jeune bénéficiaire de ladite bourse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite charte.

APPROUVE le règlement intérieur de la « Bourse au Permis de Conduire ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours.

Service Vie Associative et Festive

7) Convention d'objectifs entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'Association Culture et Jeunesse :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (23 POUR, 5 ABSTENTIONS : Mme CLERC, M. CHAUFOR, M. SALVI, Mme BENAILL, Mme MORO-CHARKI),

APPROUVE la convention d'objectifs annexée à la présente délibération.

FIXE le montant de la subvention pour l'année 2017 à 110 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs liant la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association ACJ.

DIT que cette convention prend effet à la date de la signature de la convention pour une durée de 1 an, reconductible deux fois à partir de sa signature.

DIT que le montant de la subvention est inscrit au budget.

Service Aménagement Urbain

8) Acquisition du droit au bail commercial – 39 Grande Rue :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE d'acquérir le droit au bail au prix de 30 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes rendus nécessaires pour l'accomplissement de cette acquisition.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes rendus nécessaires pour conclure le bail commercial auprès d'Immobilière 3F propriétaire de l'immeuble.

DESIGNE Maître Perrin, Notaire à Athis-Mons 24 avenue du 18 Avril, pour représenter la Ville de Juvisy-sur-Orge.

DIT QUE le coût d'acquisition et les frais d'acte correspondants seront prévus au budget primitif 2017.

DIT QUE le coût de location sera prévu au budget primitif 2017.

Service Police Municipale

9) Demande de subventions pour l'équipement de la police municipale de Juvisy-sur-Orge au titre de l'année 2017 au Conseil Régional d'Ile-de-France :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 2 ABSTENTIONS : M. SALVI, Mme BENAILI),

APPROUVE le projet d'équipement de la police municipale et son plan de financement ci-annexé.

SOLLICITE auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France l'obtention de subventions pour la mise en œuvre du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à ces demandes de subventions.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

10) Demande de subvention pour l'équipement de la police municipale de Juvisy-sur-Orge au titre du FIPD pour l'année 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (26 POUR, 2 ABSTENTIONS : M. SALVI, Mme BENAILI),

APPROUVE le projet d'équipement de la police municipale et son plan de financement ci-annexé.

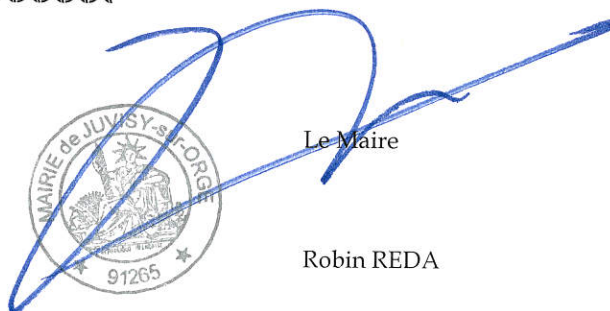
SOLLICITE auprès de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance, l'obtention d'une subvention pour la mise en œuvre du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à ces demandes de subventions.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.



La séance est levée à 22h58


Le Maire
Robin REDA